

PAR COURRIEL

Québec, le 20 décembre 2024

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 décembre 2024, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« En lien avec les 22 projets annoncés pour les personnes en situation d'itinérance, svp fournir les projets retenus.

Si les projets ont déjà reçu une lettre de confirmation de la SHQ, en fournir une copie. »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe. Veuillez noter que les documents transmis correspondent aux projets pour lesquels l'organisme demandeur a reçu une lettre de confirmation.

Veuillez noter que certaines informations ne peuvent vous être communiquées suivant l'article 28 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2024-2025-69

RLRQ, chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**Liste des projets sélectionnés dans le
Programme d'habitation abordable Québec
pour la clientèle en situation d'itinérance**

No PHAQ	Nom du Projet	Municipalité du projet
00016	La Sortie	Montréal
00019	Un toit pour Elles	Montréal
00100	Ricochet (Hébergement/Homes) Phase I	Montréal
00106	L'Hôte Dauphine	Québec
00110	Héberjeune	Montréal
00112	Maison de 2ème étape - Inter-Val	Montréal
00115	540 rue St-Thomas	Joliette
00116	OBM St Antoine	Montréal
00117	Maison d'accueil de Valleyfield	Salaberry-de-Valleyfield
00118	La Gitée MH2	Thetford Mines
00119	Ethel-Verdun	Montréal
00120	Mon Chez Nous - Magnus	Gatineau
00121	Habitations Le Rempart	Québec
00122	La Société John Howard du Québec	Québec
00123	Maison d'hébergement l'Émeraude	La Sarre
00124	Morpho Bleu Phase-I	Lantier



PAR COURRIEL

Québec, le 5 février 2024

Monsieur David Dorrance
Président
Ricochet (Hébergement/Homes)
15632, boulevard Gouin Ouest
Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1C4
direction@ajoi.info

Objet : Projet Ricochet (Hébergement/Homes) Phase I
N° de formulaire - 6200

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le cadre du second appel de projets du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, le chargé de projet qui vous sera assigné aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soient optimisés afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,


CLAUDE FOSTER, ing.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 avril 2024

Monsieur Claude Marin
Directeur Général
Les Œuvres de la Maison Dauphine Inc.
68-76, rue de la Pointe-aux-Lièvres
Québec (Québec) G1K 5Y3
claudemar@ladauphine.org

**Objet : L'Hôte Dauphine
N° de formulaire - 6305**

Monsieur le Directeur Général,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet qui vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'pau' or 'pauv', with a horizontal line above it.

CLAUDE FOSTER, ing.



PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Sophie Gloutnay
Maison d'accueil de Valleyfield inc.
10, Florian-Paiement
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 5Z9
directrice@accueil-pourelle.org

Objet : Réponse à votre demande pour le projet Maison d'accueil de Valleyfield (Formulaire 6312)

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

 **JEAN MARTEL, ing.**



PAR COURRIEL

Québec, le 29 mai 2024

Monsieur Oumar Gueye
Directeur général
Héberjeune de Parc-Extension
2-7004, rue Hutchison
Montréal (Québec) H3N 1Y6
directionheberjeune@gmail.com

**Objet : Projet Héberjeune
 N° de formulaire - 6356**

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet qui vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

CLAUDE FOSTER, ing.



PAR COURRIEL

Québec, le 26 août 2024

Monsieur Sylvain Daneault
Directeur général
Maison d'hébergement jeunesse Roland-Gauvreau
638 base-de-roc
Joliette, Québec, J6E 5P7
coordination@rolandgauvreau.ca

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet 540 rue St-Thomas
formulaire 6365**

Monsieur le Directeur général,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet
« dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)
de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous
seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que
d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible
que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa
conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements
abordables, un chargé de projet qui vous sera assigné. Ce dernier aura le
mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le
projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la
portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au
maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des
investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des
paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

CLAUDE FOSTER, ing.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Mélanie Miranda
Coordonnatrice du volet habitation
Alliance MH2
Casier postale 363
Thetford Mines (Québec) G6G 5T1
habitation@alliancemh2.org

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet La Gitée
(Formulaire 6369)**

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

 **JEAN MARTEL, ing.**



PAR COURRIEL

Québec, le 21 juin 2024

Madame Mayranie Lacasse
Coordonnatrice
Inter-Val 1175



art. 28

admin@inter-val.ca

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet Maison de 2^e étape
Inter-Val formulaire 6380**

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet qui vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

CLAUDE ~~FOSTER~~, ing.

PAR COURRIEL

Québec, le 26 août 2024

Monsieur James Hughes
President
Mission Old Brewery
902 boulevard St-Laurent
Montréal, Québec, H2Z 1J2
jhughes@missionoldbrewery.ca

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet OBM St-Antoine
formulaire 6390**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet qui vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

CLAUDE FOSTER, ing.



PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Sandra Babin
Présidente
Réseau Habitation Femmes de Montréal
1-1060 avenue de l'Hôtel-de-ville
Montréal (Québec) H2X 3A6
info@reseauhabitationfemmes.org

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet Ethel-Verdun
(Formulaire 6414)**

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,



JEAN MARTEL, ing.



PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Alexandra Paquin
Directrice générale
Mon Chez Nous
808, boulevard Maloney Est
Gatineau (Québec) J8P 0J8
dg@moncheznousinc.ca

Objet : Réponse à votre demande pour le projet Mon Chez Nous – Magnus (Formulaire 6426)

Madame la Directrice générale,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,



JEAN MARTEL, ing.



PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Monsieur Yves Fortin
Le Rempart - Centre d'hébergement et d'accueil
945, rue des Sœurs-de-la-Charité
Québec (Québec) G1R 1H8
nitrofy@videotron.ca

Objet : Réponse à votre demande pour le projet Habitations Le Rempart (Formulaire 6453)

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,



JEAN MARTEL, ing.

PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Monsieur Jean-Luc Bernheim
Président
La Société John Howard du Québec
945, rue des Sœurs-de-la-Charité
Québec (Québec) G1R 1H8
bernheim@videotron.ca

**Objet : Réponse à votre demande pour le projet La Société John Howard
du Québec (Formulaire 6464)**

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

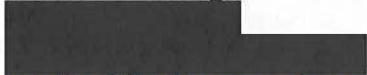
 **JEAN MARTEL, ing.**



PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Karène Landry
Maison d'hébergement l'Émeraude



art. 28

gestion2@mhemeraude.com

Objet : Réponse à votre demande pour le projet Maison d'hébergement l'Émeraude (Formulaire 6478)

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Votre aide financière prévue au projet PHAQ-00025 sera annulée et remplacée par la nouvelle subvention du volet dépôt en continu du PHAQ.

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

 **JEAN MARTEL, ing.**

PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Madame Louise Desrochers
Responsable
Sentier du nouveau jour
146, chemin de la sablière
Lantier (Québec) J0T 1V0
sentierdunouveauijour@gmail.com

**OBJET : Réponse à votre demande d'aide financière pour la réalisation
du projet Morpho Bleu Phase-I (Formulaire 6480)**

Madame,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été retenu dans le volet « dépôt en continu » du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Votre aide financière prévue au programme Accès Logis Québec (ACL) sera annulée et remplacée par une subvention du PHAQ.

Les modalités et conditions liées au versement de l'aide financière vous seront communiquées au cours des prochaines semaines. Veuillez noter que d'ici la confirmation de la participation financière de la SHQ, il est possible que des modifications à votre projet soient requises pour assurer sa conformité au cadre normatif du programme. Notamment, le projet ne peut bénéficier d'un financement provenant à la fois d'un fonds fiscalisé et de la SHQ.

Puisque le PHAQ a pour objectif d'augmenter rapidement l'offre de logements abordables, un chargé de projet vous sera assigné. Ce dernier aura le mandat de vous dispenser tout l'accompagnement nécessaire afin que le projet cité en objet se réalise dans les délais impartis et pour s'assurer que la portée des travaux et le choix des matériaux soit optimisé afin de réduire au maximum le coût de sa réalisation. Considérant l'ampleur des investissements requis en habitation, la SHQ devra s'assurer du respect des paramètres financiers sans quoi le soutien au projet pourra être révisé.

... 2

Je vous rappelle également que toute communication publique concernant votre projet d'habitation doit être préalablement autorisée par la SHQ.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président-directeur général,

 **JEAN MARTEL, ing.**



Québec, le 12 juillet 2022

Madame Sylvie Lemieux-Comtois
Présidente
La Sortie

art. 28

**Objet : Projet La Sortie
N° F-10041**

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été sélectionné par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'habitation abordable Québec.

Au cours des prochaines semaines, les modalités et conditions liées au versement d'une aide financière pour la réalisation du projet La Sortie vous seront communiquées.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CLAUDE FOSTER, ing.

c. c. M. Ronald Lepage, directeur



Québec, le 12 juillet 2022

Madame Lorraine Roy
Présidente
Un toit pour elles



art. 28

**Objet : Projet Un toit pour Elles
N° F-10148**

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet a été sélectionné par la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du premier appel de projets du Programme d'habitation abordable Québec.

Au cours des prochaines semaines, les modalités et conditions liées au versement d'une aide financière pour la réalisation du projet Un toit pour Elles vous seront communiquées.

Au nom de la SHQ, permettez-moi de vous féliciter pour votre engagement à améliorer les conditions d'habitation des ménages de votre milieu.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

CLAUDE FOSTER, ing.

c. c. M^{me} Bailaou Diallo, trésorière